

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise Quenardel, Maire.

**Présents :** QUENARDEL Françoise – LALANNE Claude - CHASTAN Thierry – DE DIANOUS Antoine - LIOTARD Régine – BONNARD-DREVARD Nathalie - FAURE Joël - MOUTON Martine – FIERE Pascale - ARNAUD Alexandre - UGHETTO Dominique.

**Absents avec procuration :** MOULIN Geneviève (CHASTAN Thierry) - GONTARD Christopher (ARNAUD Alexandre)

**Absents sans procuration :** VETTOVALLI Michel - LERAT Frédéric

**Secrétaire de séance :** LALANNE Claude

**Délibération 1.2**

**Objet : Indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués**

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal peut voter le versement d'indemnités de fonctions aux élus municipaux pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint au Maire et de Conseiller municipal délégué dans les limites prévues par les textes.

Pour les Communes dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants, ils peuvent percevoir comme indemnité mensuelle maximum :

- 51.6% de l'Indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire
- 19.8% de l'Indice brut terminal de la fonction publique pour les Adjointes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- fixe les taux de l'indemnité de fonctions attribuée aux Maire, Adjointes et Conseiller Municipal Délégué comme suit :
  - Maire : 39.75% de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - 1<sup>er</sup> adjoint : 19.63% de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoint : 16.15% de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - 1 conseiller municipal délégué : 12.43% de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - 1 conseiller municipal délégué : 4.90% de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- prend acte que la présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres élus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

A Savasse, le 20 septembre 2023

Le Maire

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES  
 AUX MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

*Annexe à la délibération en date du 19 septembre 2023*

**I. Enveloppe maximale mensuelle (en euros bruts)**

- Maire		
51.6% de la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique		2 108.33
<b><i>Enveloppe mensuelle maximum</i></b>		<b>2 108.33</b>
- Adjointes et conseillers municipaux délégués		
19.8% de la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique		809.01
<b><i>Enveloppe mensuelle individuelle maximum</i></b>		<b>809.01</b>
<b><i>Enveloppe mensuelle maximum pour 3 adjoints</i></b>		<b>2 427.03</b>
- Enveloppe mensuelle maximale autorisée		<b>4 535.36</b>

**II. Indemnités allouées**

<b>Fonction</b>	<b>Nom</b>	<b>Taux appliqués</b>	<b>Indemnité Mensuelle (en euros)</b>
Maire	QUENARDEL Françoise	39.75 %	1 624.14
1 <sup>er</sup> adjoint	LALANNE Claude	19.63%	802.06
2 <sup>ème</sup> adjoint	CHASTAN Thierry	16.15%	659.87
3 <sup>ème</sup> adjoint	DE DIANOUS Antoine	16.15%	659.87
Conseiller Municipal Délégué	MOUTON Martine	12.43%	507.83
Conseiller Municipal Délégué	LIOTARD Régine	4.90%	200.19
Montant total mensuel alloué =			4 453.96